

Catégorie croissance canadienne (GIGWL) – Série N5

28 juin 2018

Ce document contient des renseignements essentiels sur le fonds Catégorie croissance canadienne (GIGWL) Série N5, que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant en épargne collective, avec Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») au 1-800-387-0615 ou à l'adresse www.gammedefondsqadrus.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

| Bref aperçu | | Gestionnaire du fonds : | |
|--|-------------------------|--|--|
| Code du fonds : | Frais d'achat [MAX2544] | Corporation Financière Mackenzie | |
| Date de création de la série : | 12 juillet 2016 | Gestionnaire de portefeuille : | |
| Valeur totale du fonds au 30 avril 2018: | 3,5 million(s) \$ | Corporation Financière Mackenzie | |
| Ratio des frais de gestion (RFG) : | 0,04 % | Sous-conseiller(s) : | |
| | | Groupe de gestion d'actifs GLC Itée | |
| | | Distributions : | |
| | | Mensuelles, à un taux annuel de 5 % Automatiquement réinvesties, sauf si vous choisissez de les recevoir en espèces | |
| | | Placement minimum : | |
| | | 100 000 \$ (initial) (avec placement total minimal de 500 000 \$ requis) Les placements subséquents pour toutes les séries doivent être d'au moins 100 \$ par compte et de 25 \$ par fonds Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Mackenzie/Quadrus peut renoncer à cette exigence. | |

Quel genre de placements le fonds fait-il?

Le Fonds cherche à procurer une croissance à long terme élevée du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens. Le Fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe à court terme. Le Fonds applique un style de placement fondé sur la croissance et peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des placements étrangers.

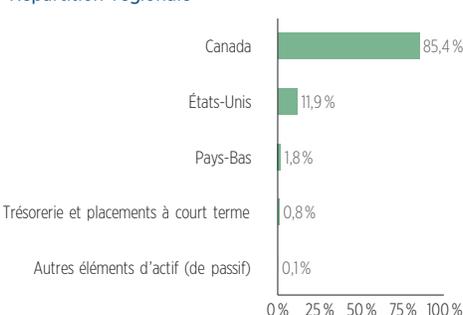
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 avril 2018. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (30 avril 2018)

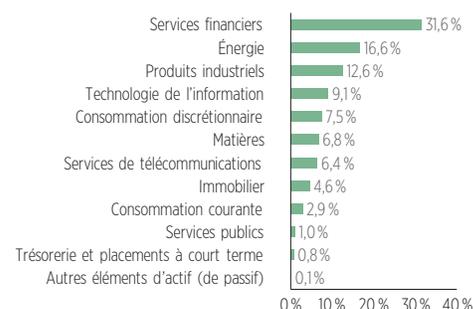
| | |
|---|--------|
| 1. La Banque Toronto-Dominion | 7,2 % |
| 2. Banque Royale du Canada | 6,9 % |
| 3. La Banque de Nouvelle-Écosse | 5,2 % |
| 4. Canadian Natural Resources Ltd. | 4,4 % |
| 5. Suncor Énergie Inc. | 4,0 % |
| 6. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada | 3,1 % |
| 7. Boyd Group Income Fund | 2,8 % |
| 8. Banque de Montréal | 2,6 % |
| 9. Brookfield Asset Management Inc. | 2,5 % |
| 10. Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée | 2,4 % |
| Pourcentage total des dix principaux placements | 41,1 % |
| Nombre total de placements | 64 |

Répartition des placements (30 avril 2018)

Répartition régionale



Répartition sectorielle



Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Mackenzie estime que la volatilité de ce fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série N5 du fonds au cours des 1 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de série N5 au cours de la dernière année. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et pire rendement des titres de série N5 du fonds sur trois mois au cours de la dernière année. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

| | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période |
|---------------------------|-----------|------------------|--|
| Meilleur rendement | 6,7 % | 30 novembre 2017 | Votre placement augmenterait à 1 067 \$ |
| Pire rendement | -2,9 % | 31 mars 2018 | Votre placement chuterait à 971 \$ |

Rendement moyen

La personne qui aurait investi 1 000 \$ dans la série N5 du fonds depuis son établissement détiendrait 1 153 \$ au 30 avril 2018, ce qui correspond à un rendement annuel composé d'environ 8,2 %.

À qui le fonds est-il destiné?**Aux investisseurs qui :**

- souhaitent détenir dans leur portefeuille un fonds d'actions canadiennes
- désirent un placement de moyen à long terme
- peuvent tolérer la volatilité des marchés boursiers
- souhaitent toucher un revenu mensuel

Ce Fonds n'est pas recommandé pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds de croissance canadien (GIGWL).

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série N5 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'achat

Vous ne pouvez souscrire cette série du fonds que dans le cadre du mode de souscription avec frais d'acquisition.

| Option de frais d'achat | Ce que vous payez (%) | Ce que vous payez (\$) | Comment cela fonctionne |
|--|-----------------------|--|--|
| Mode de souscription avec frais d'acquisition | 0 % à 2 % | 0 \$ à 20 \$ pour chaque 1 000 \$ acheté | <ul style="list-style-type: none"> • Vous négociez les frais d'acquisition avec votre représentant en épargne collective. Vous versez ces frais à la société de votre représentant au moment où vous souscrivez le fonds. |

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 mars 2018, les frais du fonds s'élevaient à 0,28 % de sa valeur. Ce qui correspond à 2,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi.

| | Taux annuel (en % de la valeur du fonds) |
|---|--|
| Ratio des frais de gestion (RFG) | |
| Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation (qui comprennent des frais d'administration à taux fixe) | 0,04 % |
| Ratio des frais d'opérations | |
| Ce sont les frais d'opérations du fonds | 0,24 % |
| Frais du fonds | 0,28 % |

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|--|--|
| Frais de substitution | Si vous échangez des titres entre les séries du fonds ou encore contre des titres d'un autre fonds Gamme de fonds Quadrus, vous pourriez devoir payer à la société de votre représentant des frais de substitution pouvant atteindre 0 % - 2 %. |
| Frais pour opération à court terme inappropriée | Le Fonds exigera des frais de 2 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez une opération à court terme inappropriée. |
| Frais pour opération à court terme excessive | Le Fonds exigera des frais de 1 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez un placement pendant une période de moins de 30 jours et que cela dénote une habitude de négociations à court terme, qui, selon Mackenzie, peut porter préjudice aux épargnants. |
| Frais de la série N5 | Les frais de gestion et d'administration pour cette série sont négociables par l'investisseur, ces frais ne pouvant dépasser 1,40 %, et sont payables directement à Mackenzie par l'investisseur, par le biais du rachat de ces titres dans votre compte par Mackenzie. |
| Frais de service conseil | Vous pourriez devoir payer des frais de service, lesquels sont négociables auprès de votre représentant en épargne collective (au nom de la société de votre représentant), pour les services offerts dans le cadre de vos placements dans la série N5. Ces frais de service sont perçus par Mackenzie par le biais du rachat de ces titres dans votre compte, puis le produit sera émis à la société de votre représentant. |

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- de résilier votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Pour de plus amples renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Mackenzie ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Corporation Financière Mackenzie

180, rue Queen Ouest

Toronto (Ontario) M5V 3K1

www.gammedefondsquadrus.com

Sans frais : 1-800-387-0615

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.